



BRINDAS

1883 - 1983

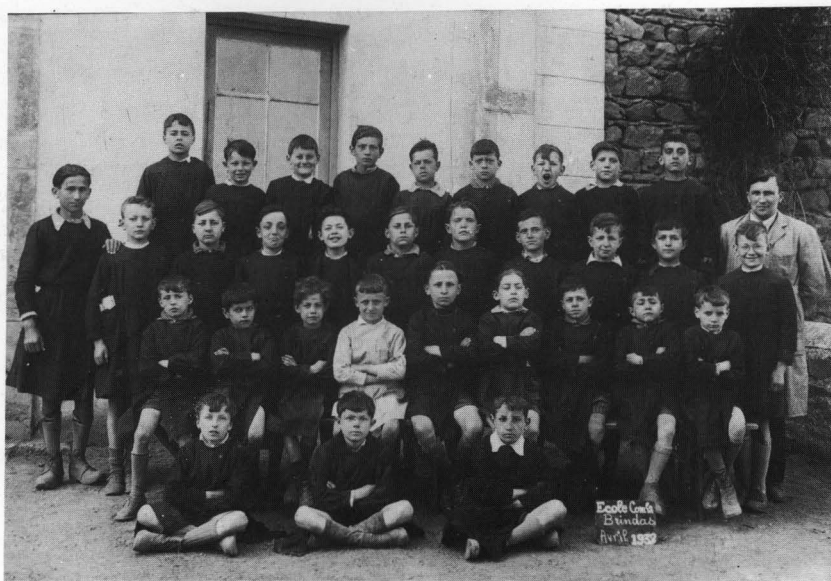


CENTENAIRE
de la construction des
ÉCOLES PUBLIQUES

Photo 1^{re} page :
 Classe de Madame Villard
 École de Filles - 1912-1913



Classe de Monsieur Millieux - École de Garçons - 1915



École de Garçons - 1938

**“VOUS N’AVEZ BESOIN
D’AUCUNE INSTRUCTION :
VOUS SEREZ LABOUREURS”**

(dit un vieil adage)

UNE ÉCOLE A BRINDAS ?

A Brindas, semble-t-il, il n’y eut, sous l’Ancien Régime, ni fondation, ni institution de caractère pieux ou privé. L’analphabétisme est le fait marquant de cette période : 95% de la population vivait des travaux de la terre, la proportion des analphabètes est la même. En effet, lors de l’enquête du Recteur Maggiolo dans la généralité de Lyon, pour la période 1686-1690, l’indice qui représente **les signatures** au bas des actes de mariage est faible pour tout le diocèse de Lyon. En fait, dans le futur département du RHONE (Lyonnais-Beaujolais) ne signent cet acte que 16% des époux et 8% des épouses.

Le Lyonnais est ainsi l’une des zones les moins alphabétisées en France, à la fin du XVII^e siècle. La campagne, bien sûr, est en retard sur la ville. A quoi cela tient-il ? à l’emploi des enfants pour les travaux de la ferme et des champs — et en fait, pour Brindas, de l’écart des grandes routes : le village cerné par l’Yzeron et le Garon subit un facteur aggravant, les difficultés de communication.

Selon un document de 1679, les habitants, tout en se plaignant des charges trop lourdes que la communauté doit assumer, n’évoquent pas les frais d’école ou de maîtrise. Pourtant cette communauté se peuple : en 1794 on y compte 117 feux (ou foyers) — soit 622 personnes (paysans) — et 27 ménages — soit 110 personnes “sans terre” — (journaliers, domestiques et divers).

Les mêmes problèmes d’alphabétisation se retrouvent lors de la Révolution : de nombreux documents notariés ne comportent que la signature du notaire, ou, le plus souvent, la formule “n’ont pas signé pour ne savoir le faire” — et très rarement la formule “ont signé” mais les signatures sont malhabiles.

LES ORDRES DE L'ANCIEN RÉGIME

d'après les signatures

recueillies dans les livres paroissiaux de Brindas (1636-1789)
et dans les actes notariés

Pivot
Notaire Royal

Margant
Notaire Royal

Duizeux
Notaire Royal

Contamine
Notaire Royal

Desprez
Notaire Royal

Anne de Grolée Doncin

Pauline de Sejournant de Saconay

Chateauneuf
Comte de Lyon

Rochebonne

Hugues Taponnas de Saint-Pol

Notaires Royaux

PIVOT
MARGANT
DUIZEUX
CONTAMINE
DESPREZ

Nobles

Anne de GROLÉE DONCIN
Pauline de SEJOURNANT de SACONAY
CHATEAUNEUF Comte de Lyon
Marquis de ROCHEBONNE
Hugues TAPONNAS de SAINT-POL

Luchi

Bonjour

Collomb

Fournel

Brun

Boyriven

Chazottier

Marignier

Neyrin

Delorme

Cazot

Mathevon

Guigou l'aîné

Guigou le jeune
Chalom

Quinson

Bertin

Buffard

Chazelle

Giraud l'aîné

de Castellás

Lapierre l'aîné

Brazier

Viallette
Cure

Laboureurs "Paysans"

FUCCHI
BONJOUR
COLLOMB
FOURNEL
BRUN
BOYRIVEN
CHAZOTTIER
MARIGNIER
NEYRIN
DELORME
CAZOT

Marchands - Bourgeois

MATHEVON
GUIGOU l'aîné
GUIGOU le jeune
CHALOM
QUINSON

Curés

BERTIN
BUFFARD
CHAZELLE
GIRAUD
de CASTELLAS
LAPIERRE
BRAZIER
VIALLETTE

DES MAÎTRES POUR LES GARÇONS...

Pourtant, à Brindas, deux traces d'enseignement datent d'avant la Révolution.

La première est une ordonnance du 18 juillet 1767, du lieutenant de la juridiction de BRINDAS-MESSIMY et des dépendances, rendue sur le réquisitoire du Procureur de la-dite juridiction :

“Il est défendu à une nommée Étiennelette dite “Savoyarde” de tenir école et d’enseigner les enfants sans y être autorisée ce dont elle justifiera dans le jour de la signification de la dite ordonnance, qui porte en outre qu’il sera informé contre elle, en cas de contravention aux-dittes défenses, la dite ordonnance lue et publiée par un huissier du Comté à l’issue de la messe, le 2 août 1767”.

Faisait-elle partie de ces **“instituteurs nomades”** qui, pour beaucoup originaires des Hautes-Alpes ont profité de l’hiver pour étudier, et sont arrivés en automne pour se louer ? Des **“foires aux maîtres d’école”** étaient en effet organisées dans certaines communes : le candidat instituteur portait des rubans au bout d’une canne, ou portait des plumes à son chapeau : une plume s’il enseignait la lecture, deux s’il pouvait aussi apprendre l’écriture, trois pour le calcul.

Le second témoignage, de 1509, nous fait rencontrer la famille FUCHEZ — ou FUCHIER — une famille de paysans laboureurs qui seront, de père en fils, **“luminaires et recteurs”** de la paroisse de Brindas, le premier étant Matthieu Fuchez, en 1697.

“Un acte notarié du 26 août 1734 indique que Claude, frère de Matthieu, et son fils Jean n’ont pas signé pour ne savoir le faire”.

Jacques, le jeune frère (1742-1822) sera prêtre constitutionnel, curé de la paroisse de Riverie ; il démissionnera en 1794, se mariera et exercera dans la fabrication d’étoffes.

Des douze enfants de Jeau FUCHEZ et Françoise FOURNEL, l’aîné, Pierre (1759-1839) a sans doute bénéficié de la formation de son oncle Jacques : il exerce, mais, comme le précise un document de la Municipalité (17 août 1788)

“Il y a un maître d’école, mais il n’y a point de fondation à ce sujet”.

Il s’agit bien, en effet, d’un maître libre, sans diplôme, qui pourtant, le 11 avril 1790 se retrouvera greffier (secrétaire de mairie). C’est grâce à lui que nous pouvons aujourd’hui connaître la vie communale de Brindas du temps de la Révolution.



En 1794, sa classe et son logement s'installent dans les locaux du presbytère (qui avaient auparavant accueilli les bureaux de la Mairie — cela avait évité leur vente en qualité de biens nationaux).

C'est l'un des fils de Pierre, Étienne (1804-1884) qui lui succède en 1824. Il obtiendra en 1829 le certificat du second degré et il sera le premier instituteur en titre de Brindas.

UNIVERSITÉ ROYALE DE FRANCE
ACADÉMIE DE LYON

**BREVET DE CAPACITÉ
POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
DEUXIÈME DEGRÉ**

Nous, Pierre, Alexandre, GRATET-DUPLESSIS, Recteur de l'Académie de Lyon, vu le certificat de bonnes vie et mœurs produit par le sieur FUCHEZ Étienne, vu le certificat d'Instruction Religieuse à lui délivré le 21 Mai 1829 par Monsieur le Curé de Brindas,

sur le rapport qui nous a été fait par Monsieur MAZIÈRE, Inspecteur de l'Académie chargé de l'examen des personnes qui se destinent à l'enseignement primaire, portant que le dit sieur FUCHEZ Étienne, né à Brindas le 24 février 1804, a été examiné sur la lecture, l'écriture la calligraphie, l'orthographe et les principales règles de l'arithmétique, ainsi que sur les procédés de leur enseignement, et qu'il a fait preuve de la capacité requise pour exercer les fonctions d'instituteur primaire du deuxième degré,

lui avons accordé le présent Brevet pour pouvoir être appelé aux dites fonctions d'instituteur, aux termes des articles 10 de l'ordonnance du Roi du 29 Février 1816, et 9 de l'ordonnance du 21 Avril 1828.

Délivré à Lyon le 17 Juillet 1829.

Tout ceci ne concernait que l'unique classe pour l'enseignement des garçons.

...ET DES MAITRESSES POUR LES FILLES

Le progrès le plus notable est l'ouverture de nombreuses écoles de filles par les Sœurs St-Joseph. Cette congrégation, créée au Puy en 1650, établit, surtout au XVIII^e siècle, une trentaine d'écoles de filles sur les confins ouest et sud-ouest de la généralité de Lyon. On y pratique à la fois l'enseignement des filles et l'assistance en milieu rural. Dans notre région, les Sœurs St-Joseph s'établissent en 1828 à Messimy. Elles ouvrent une école à Brindas en 1830.

Cette école, installée à l'angle de la route de la Joanna et de la rue de la Fonte du Buyat, fonctionnera pendant cinquante ans.



UNE OU DEUX ÉCOLES ?

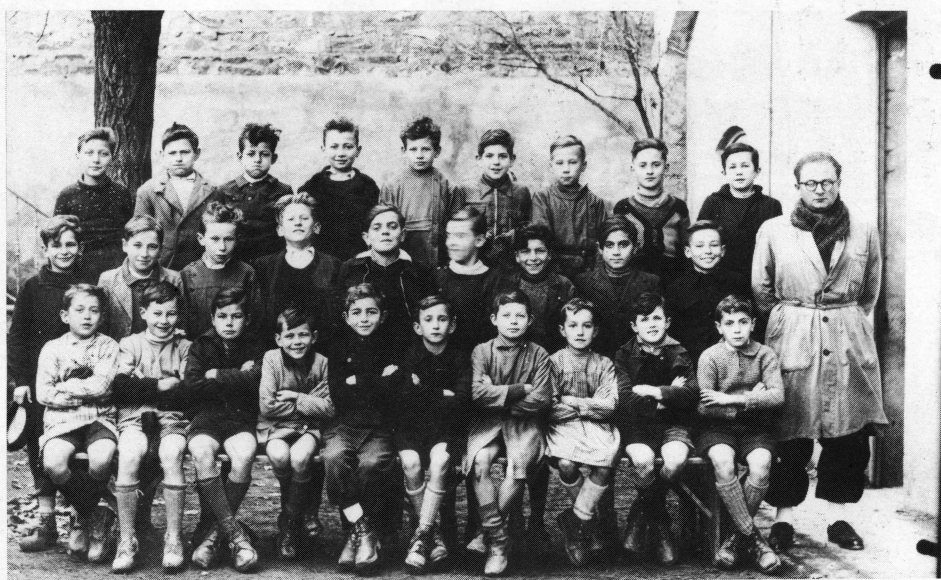
*“A quoi bon quitter la chaumière
dit l'homme en les arrêtant
Depuis quand pour labourer la terre
a-t-on besoin d'être savant ?
Que vous servira la science
Fera-t-elle mûrir les épis ?
Elle fait germer l'espérance
répondirent tous les petits.”*
(Vieille chanson)

Le XIX^e siècle est marqué par une importante évolution dans le domaine scolaire et par un changement dans les mentalités. C'est l'œuvre de la Convention (1793), de Guizot (1833) de Falloux (1850) de Duruy, et, bien sûr de Jules Ferry sous la Troisième République.

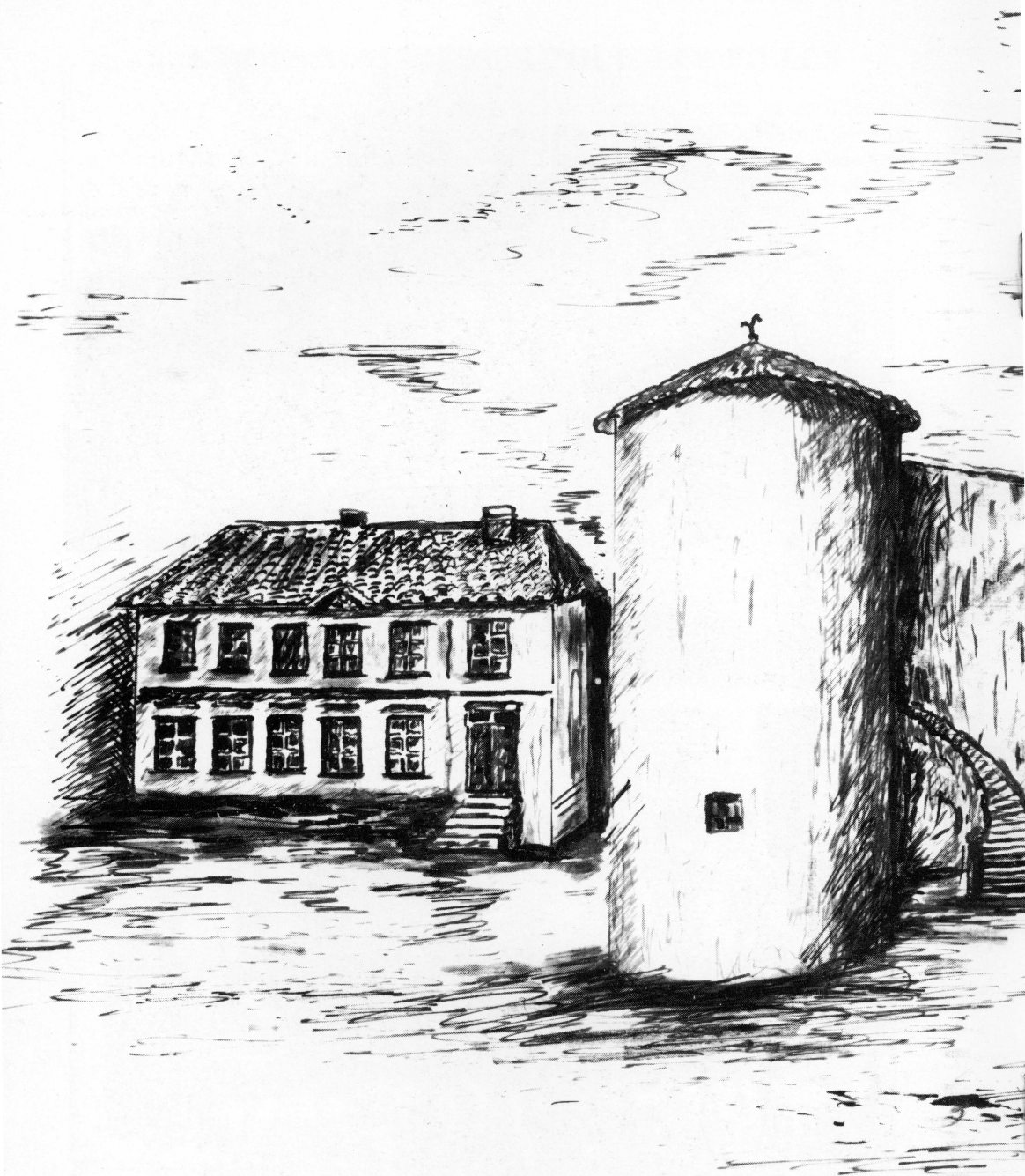
A Brindas, l'évolution scolaire oppose l'école congréganiste et l'école communale. Nous en avons vu les premières étapes avec l'ouverture de l'école municipale dans les locaux du presbytère, pour les garçons, puis l'ouverture — sans autorisation — d'une école de filles, et d'une maternelle, par les sœurs St-Joseph et Boyrivent.



École de Garçons 1941-1942



École de Garçons 1943 - Classe de M. VALLIN



Les deux écoles centenaires - Monta



De là naît un conflit, car il existait déjà une école de filles, autorisée celle-là, tenue par Claudine Brosse, à partir de 1827, sous le nom de Sœur Cécile. Elle enseigne aux Places dans une maison acquise de Pierre Farge cordonnier, attestante à l'actuelle droguerie, rue du Vieux Bourg ; Sœur Cécile est soutenue par la municipalité alors que la paroisse appuie les Sœurs St-Joseph.

En 1831, le 20 février, le Conseil Municipal...

“Considérant que la commune de Brindas n’est point assez considérable ni assez peuplée pour recevoir deux établissements destinés à l’instruction primaire des jeunes filles de cette commune, Considérant que les deux sœurs St-Joseph et Boyrivent se sont illégalement établies dans la commune de Brindas...”

demande la fermeture de l'école St-Joseph.

Le Préfet donne son approbation le 14 Mars. Notification de l'arrêté de fermeture est faite par le Garde-Champêtre le 21 Mars.

Au procès-verbal, les dites sœurs St-Joseph et Boyrivent répondent...

“qu’elles ne fermentaient pas leur école vu que les parents des enfants qu’elles instruisent leur octroyent le droit de la maintenir.”

Un accord semble être intervenu par la suite. Dans quelles conditions ? aucun document ne le précise.

Les sœurs St-Joseph poursuivent leur activité. Quant à sœur Cécile... elle ferme sa classe et ouvre un commerce : elle est, dans le même local, marchande-revendeuse de mercerie, jusqu'à sa mort, en 1840.

C'est en 1836, après l'acquisition par la commune des bâtiments de l'ancien château, que la classe de garçons est transférée dans l'actuelle salle de réunion du Conseil Municipal.

Trente ans plus tard, le recensement fait apparaître qu'en moyenne, dans Brindas et les communes avoisinantes, la moitié de la population, à peu de chose près, sait lire et écrire : ainsi la proportion d'illettrés a considérablement diminué.

Notons aussi l'importante législation sur le travail des enfants : alors qu'en 1841 ils peuvent être embauchés dès 8 ans, pour 12 heures par jour, en 1892 l'âge est reporté à 13 ans et la journée réduite (!) à 10 heures. Les enfants des campagnes sont pourtant moins disponibles, bien sûr, que ceux des villes.

En 1867, par la loi du 10 Avril, l'école des Sœurs St-Joseph doit devenir communale et accueillir les enfants indigents pris en charge par la Commune. Mais il faut attendre le 21 Mai 1876 pour qu'il y ait accord entre la municipalité et les Sœurs, au sujet des enfants pauvres. Et ce n'est que le 14 Mai 1877 que l'école devient communale. La commune prend à bail les locaux et le mobilier ; les Sœurs avec leur Supérieure, Sœur Désithée, assurent l'enseignement, sans titre pédagogique.



Entre Les Sœurs de Saint-Joseph.
Monsieur Pierre Antoine Haue de Brindas, agissant
au nom de la Commune d'une part,
Et Madame Joséphine Marie Donthieu, épouse des
Sœurs, institutrices de la même commune, d'autre part,
Il a été convenu ce qui suit.
La communauté de l'école St-Joseph, remplissant
l'office d'instituteur dans la commune de Brindas, tient
sonne communale, par devant le préfet en l'acte du
11 Mars 1880, tenu sous le nom qui a
été fait exhibé aux Sœurs pour leur service, avec
elles le propriétaire des bâtiments en est installée l'école
des filles, et qui sont leur propriété, ce qui a été
révisé et fait d'un commun accord, à la somme de
trois cents francs par an. Dans cette somme sont
compris, en outre des immeubles, le mobilier scolaire
actuel qui est également leur propriété, et qu'elles
reprennent chargées de maintenir en état convenable.
La commune en tient que locataire, sous charge
comme d'usage, des papiers, révisions, etc.
D'achats, conformément à la loi.
Le présent acte est passé pour le temps et durée
d'une année entière et consécutives, qui finira
dans le premier octobre prochain, mil huit
cent quatre-vingt-neuf, pour finir le premier octobre
mil huit cent quatre-vingt, ou le continuer
pour une durée semblable, ou le prenant
mutuellement six mois d'avance.
Les Sœurs ont accepté et promis d'être
obéissantes de bonne foi, de part et d'autre. Fait
à Brindas le premier février
mil huit cent quatre-vingt.

LU ET APPROUVÉ
A Brindas le 21 février 1880

LE PRÉFET DU RHÔNE
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. DELAUNAY

Il a été signé



Brindas

Contrat de location par la Commune de Brindas de l'école des sœurs Saint-Joseph
1^{er} février 1880

LE COMITÉ LOCAL DE SURVEILLANCE

En vertu de la loi du 28 juin 1833, un Comité local de surveillance des Écoles Primaires est constitué à Brindas. C'est le précurseur des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (D.D.E.N.) que nous connaissons aujourd'hui.

Le Comité se réunit une fois par mois. Il est chargé de l'inspection des écoles publiques ou privées. Il veille à la salubrité des écoles et au maintien de la discipline et fait connaître au Comité d'Arrondissement les divers besoins.

Nous avons la trace de son activité en **1834** par le certificat de présence qu'il accorde à l'instituteur de l'époque CROZET Alexandre. Nous connaissons aussi sa composition pour la période 1849-1850-1851, les titulaires étant Benoît Jean-Claude, Mercieux Jean-Antoine et Benoît Antoine.

L'ÉCOLE PAYANTE

A cette époque l'enseignement est payant. La rétribution mensuelle payée par les parents pour l'année 1840, fixée par la délibération du Conseil Municipal, est ainsi mentionnée :

pour les **enfants qui commencent** 1,25 Fr.
 pour **ceux qui écrivent** 1,50 Fr.
 pour **ceux du calcul et de la grammaire** 2,00 Fr.

La commune assure, en outre, à l'instituteur, un traitement annuel de 200 Fr. et la prise en charge des enfants "indigents".

Le tarif sera modifié à plusieurs reprises. La loi de 1850 établit de nouvelles catégories. Les prix sont, cette fois, fixés en fonction de l'âge des enfants et on pouvait souscrire des abonnements annuels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris successivement les décisions suivantes :

Il propose, comme suit, la fixation du taux de la rétribution scolaire pour l'année 1875, savoir :

	ÉLÈVES PAYANTS.				ÉLÈVES GRATUITS.	
	Rétribution mensuelle		Abonnement annuel		Taux pour le traitement éventuel.	
1 ^{re} Catégorie (de 3 à 7 ans)	1	1 ⁵⁰	12	"	12	20
2 ^e Catégorie (de 7 à 10 ans)....	2	2 ⁵⁰	16	"	par mois	
3 ^e Catégorie (au-dessus de 10 ans)	2	2 ⁵⁰	16	"	par trimestre	
Abonnements semestriels.						

La gratuité n'interviendra que plus tard, avec les lois Jules Ferry et l'école obligatoire, laïque, gratuite.

En 1879 on compte à Brindas 67 garçons et 80 filles scolarisés.

ARRONDISSEMENT

de *Saint-Jean*

COMMUNE

de *Brundan*

École primaire (*communale de garçons*)
dirigée par M^r *Jayard*

(*) Indiquer la nature de l'école en ajoutant :

communale de Garçons,

ou mixte,

ou communale de Filles,

ou libre tenant lieu d'École

communale de Garçons,

ou libre tenant lieu d'École

communale de Filles.

LISTE des enfants qui seront admis gratuitement, pendant l'année 1880, dans l'École primaire communale dirigée par M^r *Jayard* laquelle liste est dressée conformément à l'art. 45 de la loi organique du 15 mars 1850, et aux décrets des 7 octobre 1850, 31 décembre 1853 et 28 mars 1867.

Nos d'ordre d'ins- cription	NOMS ET PRENOMS des ENFANTS	NOMS, PRENOMS et DEMEURE DES PARENTS	PROFESSION des PARENTS	MONTANT des Contributions payées par les parents	MOTIF de l'admission gratuite	OBSERVATIONS
1	<i>not. hère</i>	<i>not. hère</i>	<i>cultivateur</i>	"	<i>indigent</i>	
2	<i>Aufaine</i>	<i>Aufaine</i>	<i>journalier</i>	20,75	<i>payé</i>	
3	<i>not. hère</i>	<i>not. hère</i>	<i>religieuse</i>	"	<i>id.</i>	
4	<i>not. hère</i>	<i>not. hère</i>	<i>marcasse</i>	5,97	<i>id.</i>	
5	<i>not. hère</i>	<i>not. hère</i>	<i>cultivateur</i>	47,94	<i>nombreux</i>	<i>famille</i>
6	<i>not. hère</i>	<i>not. hère</i>	<i>religieuse</i>	44,95	<i>hypothèque</i>	<i>sur la terre</i>
7	<i>not. hère</i>	<i>not. hère</i>	<i>cultivateur</i>	"	<i>matrimon</i>	
8	<i>not. hère</i>	<i>not. hère</i>	<i>id.</i>	"	<i>id.</i>	
9	<i>not. hère</i>	<i>not. hère</i>	<i>journalier</i>	"	<i>id.</i>	
10	<i>not. hère</i>	<i>not. hère</i>	<i>id.</i>	"	<i>payé</i>	
11	<i>not. hère</i>	<i>not. hère</i>	<i>cultivateur</i>	"	<i>id.</i>	
12	<i>not. hère</i>	<i>not. hère</i>	<i>journalier</i>	21,75	<i>id.</i>	
13	<i>not. hère</i>	<i>not. hère</i>	<i>blanchisseur</i>	"	<i>id.</i>	
14	<i>not. hère</i>	<i>not. hère</i>	<i>gardienn</i>	10,49	<i>nombreux</i>	<i>famille</i>
15	<i>not. hère</i>	<i>not. hère</i>	<i>journalier</i>	22,26	<i>id.</i>	
16	<i>not. hère</i>	<i>not. hère</i>	<i>cultivateur</i>	"	<i>matrimon</i>	
17	<i>not. hère</i>	<i>not. hère</i>	<i>journalier</i>	20,95	<i>payé</i>	

La présente liste, dressée par nous, soussigné, Maire de la commune de *Brundan* de concert avec M^r *le Curé* conformément à l'article 45 de la loi du 15 mars 1850, a été arrêtée au nombre de *17* inscriptions.

A *Brundan* le *16* *juin* 1879

Le Curé,

Le Maire,

Certifié par le Percepteur, en ce qui concerne le montant des contributions payées par les parents.

Le Percepteur,

Enfants admis gratuitement en 1880 (indigents)

1883 : LA CONSTRUCTION DES DEUX ÉCOLES

Au moment de la préparation des lois de Jules Ferry, un effort considérable est fait, dans toute la France, pour la construction de nouvelles écoles.

C'est la période dite de **"Frénésie scolaire"**.

A Brindas les locaux scolaires existants étant insuffisants et insalubres, l'on décide la construction de deux écoles.

De 1877 à 1881 on acquiert les terrains. Les emplacements sont choisis :

- pour l'école des garçons, placette des Ormeaux (ancienne terrasse du château)
- pour l'école des filles, d'abord à l'entrée du village, puis à l'emplacement actuel, rue du Vieux Bourg.

Après de multiples péripéties, études, plans, contre-plans, approbation définitive par l'Inspection Académique et le Préfet, la construction est engagée en 1883.

L'école des filles est ouverte en 1884, le transfert est autorisé, et les Sœurs St-Joseph poursuivent l'enseignement.

La laïcisation interviendra l'année suivante.

L'école des garçons attendra Pâques 1885 pour sa mise en service.

Des transformations successives s'effectueront par la suite : modification dans l'orientation des classes, primitivement côté nord sur la placette des Ormeaux ; fermeture du préau, dans lequel sera foré un puits, avant l'installation de l'eau courante, et avant l'électricité, des poêles chauffent les classes (bois et charbon étant entreposés à la Mairie).



Ces écoles ont accueilli des générations d'enfants de Brindas. Pour parvenir à instruire l'ensemble de la population et vaincre l'analphabétisme, il a fallu à BRINDAS un siècle d'efforts.

F.C.
LE VIEUX BRINDAS

Parmi les premières victimes
de la guerre 14-18

GLOMOND Marius

Instituteur-adjoint à Brindas
Caporal au 22^e Régiment d'Infanterie
Tué au col d'Urbess (Alsace)
le 24 août 1914

Mobilier scolaire pour l'école des filles 180 élèves

Première classe 110 élèves.

Estade pour la maîtresse	60
20 tables à 2 places à 9 francs la place	360
1 tableau noir à 2 feuillets dont l'un blanc pour l'enseignement du chant	21
1 uf à une feuille sans chevalet	10
Armoire de Lefebvre Cussart, Librairie Pion-Benoît	18
Carte murale de M. Gauthier	
Crappement de Europe France, 8 fr la carte	24
Tableau du système métrique, M. de la Roche, Librairie Gauthier	8
Total	498 f

Deuxième classe (110 élèves)

Même dépense que pour la première mais la maîtresse de Lefebvre Cussart est	483
Total des dépenses à faire pour la 2^e classe	981 f

Mobilier personnel de l'institutrice

2 lits en noyer ciré	90
2 tables de nuit uf	30
8 Chaises en noyer ciré	110
2 tables rondes uf	80
1 Commode uf	80
1 armoire	80
2 sommiers	80
4 matelas 2 en laine, 2 en crin végétal	130
2 traversins	20
2 oreillers	12
2 Couvertures en laine	30
2 couvertures en coton	16
1 table de cuisine en bois blanc	10
4 chaises uf - uf	8
Une marmite en fonte	5
3 casseroles en fer	6
1seau	3
Total six cents francs ce ...	600

1885 - Acquisition par la commune de mobilier scolaire



École libre - 1906
Mlle BERTHOLON directrice - Mlle GODE institutrice



École libre - 1918



Écoles de Filles - environ 1900



École de Filles - 1940 - Classe de Mme Gouffieux directrice - Mlle Fabre institutrice

hommage et reconnaissance

au Conseil Municipal de Brindas (1881-1884)

et à son maire RIVIÈRE Pierre-Marie,

constructeurs de nos écoles

à tous les enseignants

qui ont instruit des générations de Brindasiens

cette plaquette

SOUVENIR DU CENTENAIRE

texte, photos, documents, rassemblés pour cette

"CHRONIQUE BRINDASIENNE" 2^e année 1983

par le

"LE VIEUX BRINDAS"

Groupe de recherche d'histoire locale et vie ancienne



publiée avec le concours de la

CAISSE D'ÉPARGNE DE LYON